

Quels enjeux pour l'accueil des primo-arrivants en Région de Bruxelles-Capitale?

 Juin 2009

**CIRÉ**

Table des matières

Introduction	3
La politique d'«inburgering»	4
La politique menée au niveau francophone à Bruxelles	5
En conclusion	7



Introduction

Chaque année, des milliers de « nouveaux migrants » arrivent à Bruxelles, que ce soit sous statut « définitif » (regroupement familial, reconnaissance du statut de réfugié, régularisation de séjour), « statut temporaire » (études, visas « touristiques »/passeports), ou « statut précaire » (demande de protection en cours d'examen: asile, protection subsidiaire, victime de la traite).

Toutefois, bien qu'elle soit « l'entité politique et géographique comprenant le plus de population étrangère », la Région de Bruxelles-Capitale ne dispose pas « d'une politique instituée en matière d'immigration ou d'intégration des immigrants ». En effet, « la politique, en cette matière, est communautarisée, l'une flamande et l'autre francophone » .

Du côté francophone, en matière d'accueil des primo-arrivants (PA), on a des actions nombreuses et diverses, fonctionnant avec des moyens financiers variés. Du côté néerlandophone, par contre, on a une action principale (BON vzw) développée dans le cadre de la politique d'inburgering et (pratiquement) intégralement subventionnée par la Communauté flamande. Le paysage actuel bruxellois a donc tendance à ressembler à un « patch-work ».

La politique d'«inburgering»

L'«inburgering» (appelé «intégration civique» en français) est perçu comme un premier pas accompagné vers une participation à la société en tant que membre à part entière. Le gouvernement flamand le voit comme un processus conférant des obligations et droits aux deux parties. L'autorité a le devoir de proposer au nouvel arrivant un parcours qualitatif d'intégration civique, taillé sur mesure, en fonction de ses besoins et des souhaits. Le nouvel arrivant s'engage, quant à lui, à participer activement à l'ensemble du processus qui lui est proposé.

Cette politique (2003) s'apparente fort aux autres programmes d'accueil pour PA qui ont commencé à apparaître dans un certain nombre de pays européens dont les Pays-Bas (1998), le Danemark et la France (2003). L'objectif principal assigné à ces programmes a été de « permettre aux immigrants de vivre de façon indépendante et de subvenir à leurs besoins », tout en citant, par ailleurs, également la volonté de « permettre de participer activement à tous les aspects de la vie »¹.

Le parcours primaire d'intégration civique se compose:

1. d'un **accompagnement individuel du nouvel arrivant**: Le « traject begeleider » (accompagnateur) va accompagner le PA durant l'ensemble de son processus. Il va envoyer le PA dans les différents dispositifs (Huis van het Nederlands, VDAB ...) et, sur base des avis rendus par ceux-ci (en termes de besoins), va construire le trajet/programme que la personne sera amenée à suivre (que ce soit la recherche d'un travail, la reprise d'études ou autre chose). L'accompagnateur va parler dans la langue de la personne ou dans une langue de communication si la langue maternelle est très peu répandue.
2. d'un **programme de formation comportant trois volets**:
 - **le néerlandais comme seconde langue** (entre 60h et 80h en fonction du niveau de scolarité)
 - **l'orientation sociale** (80h): ces cours portent sur le fonctionnement et l'organisation de la société belge (système politique, enseignement, sécurité sociale, missions de la commune, droits et obligations au sein de la société...) et une connaissance pratique de la vie quotidienne (poste, assurance, mutuelles, tri de déchets...). Ils sont, de préférence, dispensés par le forma-

teur dans la langue du primo-arrivant (ou sinon, dans une langue de contact ou avec l'aide d'un interprète).

- **l'orientation professionnelle**: elle vise à aider les nouveaux arrivants à choisir les projets futurs qu'ils entendent réaliser en Belgique en terme professionnel. Ceci se fait par le biais d'une collaboration étroite entre l'accompagnateur et le VDAB, ACTIRIS et Tracé.

1. Commission des Communautés européennes, Communication de la Commission sur l'immigration, l'intégration et l'emploi, Bruxelles, le 3/6/2003, COM (2003) 336 final, p.37.

La politique menée au niveau francophone à Bruxelles

Comme déjà souligné, le paysage francophone bruxellois se caractérise, de manière générale, par une série d'initiatives fort diverses. Elles émanent du secteur associatif, de certaines autorités communales, de structures para-communales et d'établissements de promotion sociale et fonctionnent avec des moyens variés (subventions cohésion sociale (Cocof), éducation permanente (CFWB), subsides communaux, politique des grandes villes (Fédéral), FIPI...). Il n'existe, en fait, pas de moyens structurels particuliers destinés aux PA.

Le nombre d'initiatives menées est conséquent² et on peut supposer que mises toutes ensemble, elles touchent un public certain. Il s'agit majoritairement de projets initiés et développés par l'associatif privé et non les pouvoirs publics. Ils ont principalement trait à l'apprentissage linguistique (avec des activités socio-culturelles qui y sont souvent intégrées quand les cours se déroulent dans le cadre associatif) et à l'accompagnement psycho-social et juridique.

De façon globale, la logique qui semble prévaloir au niveau des pouvoirs subsidiants est plus de l'ordre du soutien à un certain nombre d'initiatives que de la mise en oeuvre d'une politique spécifique à l'égard d'un public particulier. La politique est, en quelque sorte, centrée sur les opérateurs et non pas sur le public. Il s'agit, avant tout, de garantir la mise à disposition de services.

Quant au nombre des initiatives, de même que leur éparpillement sur le territoire, s'ils permettent, sans doute, de rencontrer une partie conséquente du public, ceci présente également des effets pervers. Ainsi, on peut se demander dans quelle mesure cette multiplicité de relais et niveaux d'aide et d'accueil non structurés et coordonnés entre eux ne nuit pas à la clarté des ressources disponibles -tant aux yeux du public que des travailleurs sociaux- et dans quelle mesure elle ne génère pas, dans certaines circonstances, des situations de concurrence plus que de complémentarité.

Par ailleurs, le contexte actuel implique pour les personnes PA de devoir toujours chercher l'information tant pour ce qui concerne les démarches à accomplir que pour les services qui existent. Cela suppose également que les services ne touchent qu'une partie du public potentiel, probablement la plus débrouillarde et qui est dans une logique «pro-active».

En outre, dans la plupart des cas, les informations sont dispensées de manière individuelle et réactive (c'est à dire quand la personne se retrouve confrontée à une situation particulière). En effet, les séances d'information thématiques structurées et systématiques (abordant les questions de droit de séjour, soins de santé, scolarité des enfants, logement, permis de travail...) sont assez rares.

Se pose également la question du contenu et des méthodologies développées dans le cadre des actions menées. Cela implique de se questionner quant aux profils du personnel d'encadrement, aux contenus dispensés, aux méthodologies utilisées, etc. et donc d'évaluer les pratiques... ce qui n'a à priori jamais été fait jusqu'à présent.

Enfin, seule une minorité d'initiatives développent une action multidimensionnelle allant au-delà de l'un ou l'autre axe spécifique.

De manière plus particulière, pour ce qui concerne l'axe relatif à l'apprentissage linguistique, il importe, tout d'abord, de ne pas oublier que si certains PA n'ont jamais été scolarisés dans leur langue ou très peu (et relèvent donc de l'alphabétisation), le restant des personnes a un niveau de scolarité allant des humanités inférieures à l'enseignement universitaire. Il n'existe pas de statistiques précises susceptibles de refléter la situation relative à l'ensemble des PA. Ainsi, par exemple, le niveau de formation de tous les demandeurs d'asile ne fait pas, pour l'instant, l'objet d'un référencement systématique. Quant aux personnes en statut irrégulier, il est assez logique qu'elles n'apparaissent nulle part. Par ailleurs se pose aussi la question de la détermination de l'équivalence des études réalisées dans le pays d'origine. Toutefois, malgré ces limites, on peut raisonnablement dire, au vu de la pratique (en termes de fréquentations et de demandes de cours) et d'un certain nombre de chiffres, que la majorité des PA relèvent du Français Langue Etrangère (FLE). *«Les étrangers sont surreprésentés à la fois aux niveaux les plus bas et aux niveaux les plus hauts. En Belgique, pour les Turcs et les Marocains (...) 39% n'ont bénéficié que de l'enseignement primaire. Les autres ressortissants hors UE, en revanche, sont surreprésentés dans la frange supérieure des niveaux d'instruction»*.

Quant au type d'opérateurs FLE, ils sont variés: associations d'éducation permanente, associations financées par la cohésion sociale, opérateurs ISP, promotion sociale (30%), certaines communes (dans le cadre de Maisons de Quartier, services ALE...)... La dynamique pédagogique, de même que les matières enseignées,

² A titre indicatif, pour ce qui concerne le public PA adulte scolarisé, nous en avons relevées 85 sur base de la consultation de différents répertoires et guides.

le rythme, etc. peuvent se révéler fort différents d'un opérateur à l'autre. Cette situation présente l'avantage de permettre plus facilement à chacun de trouver un enseignement adapté à son profil et à ses attentes. Par contre, elle ne facilite pas les passerelles entre opérateurs du fait, notamment, de l'absence de cadre de référence commun (notamment pour ce qui concerne la détermination des niveaux) et de l'absence de coordination entre eux.

Enfin, pour ce qui concerne l'insertion socio-professionnelle (ISP), rares sont les initiatives qui s'adressent particulièrement aux PA. Les opérateurs ISP les intègrent généralement d'emblée dans les groupes existants. Si, dans certains cas, les raisons à l'origine de cette situation sont avant tout l'absence de moyens financiers permettant de développer des actions spécifiques à l'intention de ce public, dans d'autres cas par contre c'est la pertinence même de développer des pratiques spécifiques pour les PA qui est questionnée (certains opérateurs considérant que les problèmes et difficultés rencontrés par les PA sont les mêmes que pour le restant du public ISP). Il ne s'agit pas ici de départager les avis. Toutefois, quelle que soit l'approche privilégiée, il nous semble important de ne pas occulter complètement les conséquences relatives à une arrivée récente dans un pays parfois fort éloigné, culturellement, du pays d'origine et ce que cela implique en terme de suivi de formation et de recherche d'emploi.

En conclusion

Si l'on compare les politiques menées au niveau néerlandophone et au niveau francophone bruxellois, on constate que l'on est face à deux approches fondamentalement différentes, l'une centrée sur l'idée de parcours multidimensionnel et d'engagement réciproque, l'autre axée davantage sur la mise à disposition de services.

Une politique est-elle meilleure que l'autre? La réponse à cette question dépendra de la « philosophie » de départ et de l'objectif final poursuivi par celui qui y répondra. S'agit-il prioritairement de permettre aux PA d'avoir accès à un certain nombre de services ou plutôt de favoriser une démarche d'accueil globale?

Mais, répondre à cette question implique également de tenir compte des intérêts en présence, celui de l'individu dans toute sa singularité mais aussi celui de la société dans son ensemble et de voir quelles sont les dynamiques les plus adéquates.

Dans l'absolu, au niveau de la société, on a tout intérêt à viser l'autonomie des personnes, mais aussi la cohésion la plus grande possible au sein même de la société. En tant qu'individu, on a tout intérêt à être bien informé et à avoir un maximum d'atouts en main pour vivre le mieux possible dans ce nouvel environnement parfois fort éloigné de celui que l'on a quitté.

Tout l'enjeu est de parvenir à concilier, de façon sensée, d'une part, l'intérêt collectif et ce que la société attend des personnes qui arrivent, en tant que nouveaux membres de celle-ci et, d'autre part, l'intérêt individuel. Mais c'est aussi que la société, en tant que telle, soit au clair par rapport à ses attentes vis-à-vis des membres qui la composent, qu'ils soient arrivés récemment ou non.

Coordination et Initiatives pour Réfugiés et Étrangers

Créé en 1954, le CIRÉ est une structure de coordination pluraliste réunissant 23 associations aussi diversifiées que des services sociaux d'aide aux demandeurs d'asile, des organisations syndicales, des services d'éducation permanente et des organisations internationales. L'objectif poursuivi est de réfléchir et d'agir de façon concertée sur des questions liées à la problématique des demandeurs d'asile, des réfugiés et des étrangers.

Les associations membres

- Aide aux personnes déplacées (APD)
- Association pour la Défense du Droit des Étrangers (ADDE)
- Amnesty International
- Cap Migrants
- Caritas International
- Centre d'Éducation Populaire André Genot (CEPAG)
- Centre social protestant
- Convivial
- Croix-Rouge Francophone de Belgique (Département Accueil des Demandeurs d'Asile)
- CSC Bruxelles - Halle - Vilvoorde
- Équipes Populaires
- FGTB de Bruxelles
- Interrégionale wallonne FGTB
- Jesuit Refugee Service (JRS) – Belgium
- Justice et Paix
- Mentor-Escale
- Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie (MRAX)
- Le Mouvement Ouvrier Chrétien
- L'Olivier – Société de Saint-Vincent de Paul
- Présence et Action Culturelles
- Point d'appui
- Service Social de Solidarité Socialiste (SESO)
- Service Social Juif

CIRÉ asbl

rue du Vivier, 80 | 1050 Bruxelles
t +32 2 629 77 10 | f +32 2 629 77 33
cire@cire.irisnet.be | www.cire.be

Le CIRÉ est un service d'éducation permanente reconnu par la Communauté française

